

## CHARTRE des « AMIS d'ACCOMPAGNER »

### « Ensemble, pas à pas »

#### Les valeurs

Depuis sa fondation en 2001, l'Action de l'asbl Accompagner, et celle de l'asbl « Les Amis d'Accompagner » qui lui a succédé sur le terrain en 2006, s'inspire, partout où elle est vécue, de valeurs fondamentales : **la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine, la dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leur état social, la liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité.**

L'Action des « Amis d'Accompagner » reflète aussi des valeurs telles que **la confiance** - elle permet aux bénévoles de donner le meilleur d'eux-mêmes aux bénéficiaires -, **le respect** - une relation respectueuse permet de rejoindre l'autre à un moment important de sa vie dans un esprit de tolérance et de solidarité – et **l'humilité**, induite par l'ampleur de la mission entreprise et la conscience qu'a l'équipe de ses faiblesses et limites.

#### L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe des « Amis d'Accompagner » traduit la capacité de chacun à participer à l'atteinte de l'objectif de l'ASBL (\*), à collaborer avec les autres, à privilégier la réussite de son Action.

Il se fonde sur une solidarité profonde qui se caractérise plus particulièrement par :

- La capacité à subordonner les préférences, opinions ou options individuelles à l'intérêt commun ;
- La capacité à rechercher la synergie des compétences et des qualités avant la valorisation individuelle ;
- Le fait d'avoir reconnu l'objectif des « Amis d'Accompagner » (\*), et par la motivation à la collaboration de tous ses membres, l'acceptation d'une répartition des rôles, d'une mise en commun des fonctions, d'une coordination des tâches ;
- La manière de poser la confiance mutuelle comme un respect des règles communes et non comme une sympathie de nature purement affective. »

(\*) Article 5 des Statuts : « À l'exemple d'hommes et de femmes dévoués à l'aide aux plus démunis, en cohérence avec leurs convictions profondes, et à titre gratuit, l'Association « Les Amis d'Accompagner » a pour but de lutter contre les diverses formes de pauvreté, de combattre l'exclusion sociale et d'assurer aux personnes qui en souffrent un accompagnement adéquat en vue de leur réelle insertion dans la société. »

#### La mission

##### Rassembler

« Les Amis d'Accompagner » permet à des hommes et des femmes – bénévoles, salariés, donateurs – de partager ces valeurs et de les vivre.

Ils accompagnent sur le terrain des personnes en difficulté ou en détresse, souffrant d'isolement ou d'ignorance, de pauvreté matérielle, de précarités multiples, qui sont donc souvent confrontées à un nombre impressionnant de démarches à réaliser pour améliorer leur situation ou celle de leur famille.

### **Aider à (mieux) s'intégrer**

L'Association veut promouvoir et favoriser l'autonomie d'action et une meilleure intégration sociale de ces personnes afin qu'elles retrouvent leurs droits et assument leurs responsabilités de citoyen. Ainsi, elle se veut être un maillon d'une chaîne sociale solidaire.

Elle désire donc que la personne puisse se passer de son aide et qu'elle parvienne in fine à en aider d'autres à partir de sa propre expérience.

### **Vivre une relation fraternelle**

La fraternité nous engage à renouer inlassablement, par des actions concrètes, les liens de solidarité rompus ou distendus.

La relation fraternelle est au cœur même de la mission des « Amis d'Accompagner ». En s'ouvrant sans cesse aux autres, elle concilie l'approche individuelle et la dimension collective.

### **Rechercher la qualité de vie**

En offrant son temps et son expertise, « Les Amis d'Accompagner » privilégie la qualité de la relation qui permet tout à la fois de partager les épreuves et les joies, de chercher ensemble la meilleure voie à suivre pour résoudre les problèmes rencontrés, et ainsi, pas à pas, d'améliorer la qualité de vie.

### **Alerter**

L'histoire partagée avec les personnes en difficulté fonde la responsabilité de l'Association. Elle nous incite à changer de regard et d'attitude. Elle nous confère le devoir de témoigner des situations inacceptables rencontrées, de proposer des réponses et d'alerter sur la nécessité d'agir. Elle nous impose une vigilance constante, une démarche de recherche, voire d'innovation dans la société.

### **Le But**

#### **Lutter**

Le but précis des « Amis d'Accompagner » est de lutter contre la précarité et la pauvreté et/ou l'exclusion sociale de personnes en difficulté, en détresse ou désemparées, par l'accompagnement sur le terrain par des bénévoles formés. Cet accompagnement ne consiste pas à se substituer à la personne, mais à être à ses côtés pour la sécuriser et l'aider à se prendre en main.

Ce but est un moyen d'action concret et efficace. Il augmente les chances du règlement des problèmes de ces personnes et est, pour elles, une véritable école d'apprentissage à l'autonomie d'action.

Il est réaliste car il ne nécessite qu'un peu de temps de libre et de la bonne volonté de la part de bénévoles, ainsi qu'un budget restreint.

## **Répondre à un besoin social.**

Ce but répond aussi à un besoin social. Beaucoup de personnes restent dans des situations de précarité, voire de pauvreté, par ignorance, peur ou isolement. Elles n'effectuent pas les démarches requises proposées, parce qu'un événement survenu dans leur vie les laisse désorientées, voire abandonnées, ou encore parce qu'elles les ignorent, tout simplement. D'où l'idée de les faire accompagner dans leurs démarches par des bénévoles formés à cet effet.

## **L'Action**

« Les Amis d'Accompagner » s'engage dans une relation d'aide avec les personnes qui souhaitent se faire accompagner.

### **Accompagner**

C'est reconnaître la personne et l'accepter dans ce qu'elle a d'unique, la respecter dans sa dignité, son intimité, sa part de mystère. C'est être son interlocuteur choisi et son témoin. C'est valoriser ce qu'elle vit et l'aider à découvrir ses potentiels enfouis, lui permettre d'exprimer ses désirs, ses aspirations profondes et ses volontés.

C'est marcher à ses côtés en respectant son évolution et son rythme propre, s'ajuster constamment à ses besoins. C'est l'aider à se prendre en charge, la laisser libre de ses choix. C'est la considérer comme un être toujours en devenir.

### **Accompagner sur le terrain**

C'est être aux côtés de la personne qui a choisi d'être accompagnée dans les démarches administratives ou autres devant aboutir in fine à régler ses problèmes les plus immédiats. C'est la seconder dans l'action, et non la remplacer. C'est l'amener à prendre ses responsabilités. C'est aussi veiller à ce qu'un suivi correct soit assuré si nécessaire.

### **Agir collectivement**

L'accompagnement sur le terrain est un projet collectif qui engage dans la durée un travail d'équipe entre bénévoles et salariés au sein de l'Association.

L'accompagnement sur le terrain est un projet concerté avec des partenaires professionnels, dans un esprit de complémentarité.

### **Défendre**

Cette relation de soutien et de fraternité va - l'expérience de l'Association l'y a confortée - prendre des accents de défense de la personne dans ses droits, jusqu'au bout de ses moyens.

### **Témoigner**

L'accompagnement fraternel sur le terrain nous engage aussi, ensemble et personnellement dans une dynamique de mémoire et de transmission. Ceci nous donne

le droit et le devoir de témoigner de ce que nous vivons, dans nos milieux de vie, dans le réseau associatif, face aux responsables politiques et à l'opinion publique.

Témoigner par des actions. Témoigner par des prises de position.

## Les valeurs ajoutées

La valeur ajoutée des « Amis d'Accompagner » réside dans l'action spécifique d'accompagnement sur le terrain qu'elle mène. Cette valeur prend une dimension différente à chaque niveau d'intervention.

### Au niveau du tissu social.

Beaucoup de personnes vivant dans la précarité restent dans cette situation par ignorance, lassitude ou crainte. Elles n'effectuent pas les démarches requises ou celles qui leur sont proposées. Par notre accompagnement sur le terrain, nous agissons en véritable complément au tissu institutionnel et associatif social, où ce type d'action constitue le plus souvent le **chaînon manquant**.

### Au niveau de la personne en difficulté.

La présence d'un accompagnant aux côtés de la personne en difficulté donne à celle-ci plus d'assurance, de sécurité. Elle sait qu'elle n'est pas seule et qu'en cas de difficulté l'accompagnant pourra lui venir en aide. Cet accompagnement constitue pour cette personne une véritable école **d'apprentissage de son autonomie** d'action. Le fait d'être accompagnée aide à briser des peurs et à surmonter des barrières qui, seule, paraissent infranchissables.

Sans oublier « **l'effet boule-de-neige** » possible. A partir de sa propre expérience, à l'issue de son propre parcours, le bénéficiaire parvient à aider d'autres personnes, proches ou connaissances, souvent dans la même situation que celle qu'il a connue et dont il vient de sortir.

### Au niveau du professionnel.

Cette présence d'un accompagnant assure également une valeur ajoutée à l'entretien social entre le professionnel sollicité par la démarche et la personne en difficulté. En effet, pour l'un comme pour l'autre l'accompagnant est un relais, un **facilitateur** qui prendra le temps nécessaire pour aider à la bonne compréhension et à l'aboutissement des différentes démarches encore à entreprendre.

### Au niveau des partenaires.

Enfin, aux partenaires des « Amis d'Accompagner », le service offre une valeur ajoutée variant suivant la nature de leur propre activité.

Pour certains, qui ne peuvent agir qu'à l'intérieur de leurs locaux, ce service d'accompagnement – dont la spécificité est d'être à l'extérieur, sur le terrain – représente le **complément** indispensable à leur action.

Pour d'autres il prolonge harmonieusement leur travail d'intégration sociale, quand pour d'autres encore ce service autorise ce petit plus qui permet de faire aboutir heureusement telle ou telle situation.

Pour tous en fait, ce service d'accompagnement constitue un **gain de temps**, qu'ils n'ont pas toujours à consacrer à la personne, alors que le choix de l'Association est au contraire de lui consacrer tout le temps nécessaire.

Pour certains partenaires institutionnels enfin, ce temps consacré par « Les Amis d'Accompagner » permettra en plus de recevoir une demande claire, résultat d'une analyse fine de la problématique.

## **Le pacte associatif**

Pour mettre en œuvre la relation d'accompagnement fraternel sur le terrain,

### **Le bénévole s'engage à :**

- Respecter cette charte dans le cadre de sa mission,
- Participer à la vie des « Amis d'Accompagner » et à remplir les engagements librement consentis,
- Travailler en équipe,
- Accepter de se former pour mieux remplir la fonction qui lui est confiée,
- Observer avec discernement les règles de confidentialité et le principe de réserve dans sa relation avec l'utilisateur.

### **Le salarié s'engage à :**

- Respecter cette charte dans le cadre de son contrat de travail,
- Valoriser cette charte dans le cadre de sa description de fonction.

### **« Les Amis d'Accompagner » s'engage à :**

- Mettre en œuvre toutes ses ressources pour rencontrer les attentes des personnes qui la sollicitent en matière d'accompagnement,
- Recruter et orienter les bénévoles en fonction de leurs désirs et de leurs compétences,
- Définir les fonctions de chacun et coordonner les actions,
- Apporter les soutiens nécessaires et proposer les formations adaptées,
- Valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges,
- Organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins.

Pour accord :

Date & Signature

(Nom & Prénom)